



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

REAMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA PLACE DU PORT

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200140

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Direction Générale

REAMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA PLACE DU PORT

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le secteur de la Place du Port compris sur les allées Henri Dunant entre la Bibliothèque et la rue Baugier et se prolongeant ensuite sur l'ensemble du périmètre de la Place des Capucins, nécessite une étude de réaménagement global en raison des différents points que nous allons successivement évoquer :

1°) Certains bâtiments, propriétés de la Ville sont vétustes, insalubres et dangereux.

Il vous a déjà été proposé de procéder à leur démolition en vue d'aménager un espace public avec cheminement entre la Place du Port - Allées Henri Dunant et l'îlot St-Jean - parking du Moulin du Milieu.

Afin de compléter la délibération du 15 Mai 1998, il est précisé ci-après les parcelles cadastrales concernées par cette opération à savoir 42, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 462 et partiellement 49 et 23, toutes ces parcelles se situant section BN.

2°) Compte tenu de ce que l'espace prévu pour le bâtiment des Anneaux de l'Espoir sur le site de l'ancienne Conservation des Musées (bâtiment détruit à la suite d'un incendie) dégage désormais des perspectives intéressantes sur l'église St-Etienne, il est nécessaire que la réflexion à mener sur le site de la Place du Port, intègre cet espace.

C'est donc un réexamen global de l'ensemble de ce site (allant depuis la Sèvre jusqu'à la Place des Capucins) qui est à conduire.

Au vu de l'étude, nous examinerons dans quelles conditions cette opération pourra s'inscrire dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour lequel la Ville a été retenue.

3°) Dans ces conditions, afin de tenir compte des délais nécessaires aux études et travaux à entreprendre, il apparaît indispensable d'accompagner l'Association des Anneaux de l'Espoir dans le maintien de ses activités se déroulant actuellement sur le site de la Cale du Port.

C'est pourquoi, je vous demande que nous reprenions à notre charge les incidences financières pour l'Association résultant de l'allongement des délais relatifs à la reconstruction éventuelle des locaux après l'incendie de l'ancienne Conservation des Musées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la consultation pour la désignation de la Maîtrise d'oeuvre relative aux démolitions,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la consultation pour désigner le bureau d'études qui sera chargé de l'examen du réaménagement global du secteur de la Place du Port, tel que décrit ci-dessus,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à réexaminer la situation de l'Association les Anneaux de l'Espoir, en particulier au niveau des incidences financières,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires à cette opération.

Les crédits nécessaires aux études et démolitions sont inscrits au B.P. 2000.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)